

**COMMUNE DE LANGUEUX**

**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents                      Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés                      Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)  
Monsieur Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT)

Secrétaire                                      Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire                      Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2022-104**

**SUBVENTIONS DETR ET DSIL**

Rapporteur :                      Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Etat relatif à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), ainsi que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), je vous propose de soumettre deux dossiers.

⇒ **Au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : Acquisition immobilière pour le Centre de Santé Municipal**

---

*I) Renforcer l'offre de santé sur la commune de Langueux par la création d'un Centre de Santé (service municipal)*

Le constat d'une diminution de l'offre médicale sur notre territoire a été fait, à l'instar de bien d'autres communes en France.

De ce fait, l'équipe municipale qui, dans le cadre de son programme, s'était engagée sur la thématique de la santé et, plus particulièrement, sur l'offre de santé sur le territoire communal, s'est donc saisie de cette problématique.

Par ailleurs, la rencontre de trois jeunes médecins souhaitant un exercice salarié a orienté la décision de la municipalité de se diriger vers la création d'un Centre de Santé Municipal (CSM), structure publique.

Afin de conduire ce projet et du fait qu'il convenait de construire un projet médical, la collectivité a fait appel à un cabinet de consultants « La Fabrique des Centres de Santé ».

L'objectif visait à élaborer un projet de santé cohérent, permettant de répondre aux besoins essentiels de la population et de proposer aux languedusiens une offre de soins pérenne. Ce projet a été soumis à agrément d'une commission mixte ARS-CPAM.

Le projet de santé a défini les missions et activités du CSM d'une part, et ses modalités de fonctionnement, d'autre part, dans le respect des principes régissant les conditions de participation financière de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), que ce soit l'amplitude horaire d'ouverture, la mise en place d'actions de prévention, la coordination médicale des soins ou l'accueil du public.

Le Centre de Santé est opérationnel depuis mi-janvier 2022. Tant le projet médical que le projet organisationnel ont fait l'objet d'une présentation détaillée avec une intervention du cabinet « La Fabrique de Centres de Santé » lors du conseil municipal du 30 novembre 2021.

Pour information, cette nouvelle structure est ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, le samedi de 8h30 à 12h00, soit 48,5 heures par semaine.

⇒ 3 postes de médecins à temps complet sont ainsi pourvus et ont pour missions principales :

- d'assurer les consultations programmées et non programmées, ainsi que les visites à domicile ;
- de mettre en place un suivi médical personnalisé ;
- d'assurer des missions de santé publique (éducation à la santé, prévention...) ;
- de participer, sur la base du volontariat, à la permanence de soins ambulatoires et à l'accueil de stagiaires internes en médecine générale, dans les conditions prévues par la faculté de médecine.

La coordination médicale est assurée, soit par un médecin, soit conjointement par les 3 médecins.

⇒ 2 postes administratifs à temps complet (1 sur le grade de rédacteur, 1 sur le grade d'adjoint administratif) ont les missions principales suivantes :

- l'accueil avec prise en charge médico-sociale, le secrétariat et la prise de rendez-vous ;
- l'enregistrement et l'encaissement des actes ;
- la gestion du tiers-payant auprès de la CPAM et des mutuelles ;
- le suivi des dossiers médicaux.

## *II) Acquisition de locaux dans le cadre d'un partenariat*

### *2.1 Des locaux provisoires*

Au regard de la nécessité d'ouverture en urgence en janvier 2022 du Centre de Santé, celui-ci a été installé dans des locaux provisoires au 6 rue de la Poste à Langueux (propriété communale acquise auprès du CIAS de Saint-Brieuc Armor Agglomération). Le caractère provisoire de cette installation provient du fait que la surface de ces locaux est insuffisante (112 m<sup>2</sup>) pour le fonctionnement du Centre de Santé.

### *2.2 Une acquisition de locaux dans le cadre d'une opération de densification en centralité avec des logements sociaux*

La commune de Langueux a pour projet de réaliser une opération de déconstruction / reconstruction d'une maison d'habitation en centre-bourg pour réaliser un immeuble comprenant un Centre de Santé Municipal et des cellules commerciales en rez-de-chaussée et des logements à l'étage, dont au moins 20 % de logements locatifs sociaux de types PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ou PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises 2bis rue de Brest à Langueux.

Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune de Langueux a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 15 février 2021.

L'EPF Bretagne a acquis les biens suivants :

<b>Date</b>	<b>Vendeur</b>	<b>Parcelles</b>	<b>Nature</b>
26/08/2021	Mme Albertini	BO 339	Maison d'habitation

A la demande de la commune de Langueux, le projet entre aujourd'hui dans sa phase de réalisation.

Pour procéder au rachat des emprises foncières acquises par l'EPF Bretagne, la commune de Langueux a désigné l'acquéreur suivant : COOPALIS SA Coopérative de Production d'HLM située 33 rue Abbé Garnier à Saint-Brieuc.

Cet acquéreur a été choisi :

- pour la qualité du projet qu'il propose. En effet l'acquéreur s'engage à réaliser un projet mixte comprenant un Centre de Santé Municipal et des cellules commerciales en rez-de-chaussée et 14 logements, avec l'obligation de réaliser, a minima, 5 logements sociaux (règles du PLU) et parmi ces 5 logements sociaux, 3 seront de type PLUS-PLAI (règles convention avec l'EPF).

### *2.3 Un achat de locaux par la Ville de Langueux à COOPALIS SA Coopérative de Production d'HLM*

La Ville de Langueux va acheter, en rez-de-chaussée du bâtiment qui sera construit, 247 m<sup>2</sup> de surface brute. Un aménagement intérieur de cette surface brute sera réalisé. Le coût total de cette acquisition et de cet aménagement est estimé à 649 000 € HT (467 000 € HT pour l'acquisition – 182 000 € HT pour l'aménagement).

### *2.4 Calendrier de réalisation prévisionnel*

<b>Dates</b>	<b>Actions</b>
Avril 2023	Démarrage de la construction
Septembre 2023	Versement acompte de la Ville de Langueux à COOPALIS
Octobre 2024	Achèvement des travaux – Livraison des 247 m <sup>2</sup> Versement solde à COOPALIS Aménagement intérieur des locaux
Décembre 2024	Occupation locaux par le Centre de Santé Municipal

### *2.5 Plan de Financement*

DEPENSES		RESSOURCES	
Nature des dépenses	Montant HT	Origine des ressources	Montant HT
Acquisition de 247 m <sup>2</sup> de surface brute	467 000 €	Etat DETR (40 %)	259 600 €
		Conseil Départemental (CT 8 %)	50 000 €
Aménagement intérieur de ces 247 m <sup>2</sup>	182 000 €	Agglomération briochine (9 %)	60 000 €
		Ville de Languieux (43 %)	279 400 €
<b>Total</b>	<b>649 000 €</b>		<b>649 000 €</b>

⇒ **Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Prolongation d'une piste cyclable rue de Rennes**

---

### *1 Descriptif*

Le projet porte sur la prolongation d'une piste cyclable rue de Rennes – tronçon entre le rond-point (Croix Samson) et la rue de Lorraine.

Il s'agit de l'aménagement d'une continuité manquante sur cet axe moyen de la Ville de Languieux.

### *2 Objectifs*

L'approche environnementale est au cœur de l'action de la Ville de Languieux.

Pour cela, elle tient à favoriser l'usage de moyens de transports plus responsables et sensibiliser la population à ces nouveaux modes de déplacements, car il existe de nombreuses alternatives à la voiture individuelle ; bien plus respectueuses de notre environnement, bénéfiques pour la santé et imbattables économiquement ... notamment les modes de transports doux, aussi appelés modes actifs, comme le vélo et la marche.

C'est pourquoi, développer les voies permettant ces déplacements doux, va permettre d'optimiser et de réduire les déplacements liés à une activité professionnelle, ou autre, en vue de diminuer les coûts et les impacts socio-environnementaux.

### 3 Calendrier de réalisation

Dates	Actions
1 <sup>er</sup> semestre 2023	Etude interne
2 <sup>nd</sup> semestre 2023	Réalisation

### 4 Plan de financement

DEPENSES		RESSOURCES	
Nature des dépenses	Montant HT	Origine des ressources	Montant HT
Travaux piste cyclable rue de Rennes (continuité)	58 400 €	Etat DSIL (50 %)	29 200 €
		Ville de Langueux (50 %)	29 200 €
<b>Total</b>	<b>58 400 €</b>		<b>58 400 €</b>

Au regard de l'ensemble de ces documents, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant :

- A solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR pour l'acquisition immobilière de locaux pour le Centre de Santé Municipal à hauteur de 40 % du coût des travaux HT, soit 259 600€ ;
- A solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DSIL pour la prolongation d'une piste cyclable rue de Rennes à hauteur de 50 % du coût des travaux HT, soit 29 200 €.
- A signer tout document relatif à cette délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**

**COMMUNE DE LANGUEUX**

**Côtes d'Armor**